

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 31 OCTOBRE 2025 à 20h00
Séance n° 9/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noelle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BACHELET Carole, GALEWICZ Anne

Excusés : AUNOS Daniel donne pouvoir à JENESTE Alain, BOURLIERE Claudine donne pouvoir à BAJARD Marie Noëlle, CORRE Laurent, AUGIER Romain

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 27/10/2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - o Déchets ménagers : rapport annuel
- **DISTRIBUTEUR DE BILLETS**
 - o Contrat et bail
- **VOIRIE**
 - o Etude aménagement de bourg : synthèse des questionnaires
 - o Travaux sur les réseaux ancienne RN7
 - o Programme travaux 2025
 - o Etang des plaines
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - o EHPAD : demande de subvention
 - o Sou des écoles : Marche en Pays de Jars
 - o Territoire Educatif Rural : bilan et perspective
- **FINANCES**
 - o Atelier fiscal : adhésion au service de Roannais Agglomération
 - o Décision Modificative au budget
- **URBANISME**
 - o Achat de terrains par la commune
 - o Abandon de parcelle au profit de la commune
 - o Vente aux enchères d'un appartement B1160
 - o DIA parcelles :
 - AB180, AB181, AB182
 - AB303, AB304
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - o Mise à disposition de salles pour les candidats aux élections municipales
 - o Réunion de travail
 - o Cérémonie commémorative 11 novembre

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour : DIA parcelle A1171, les devis DPE pour les logements en location de la commune, et de retirer le point sur le rapport annuel déchets. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil que la démission du conseiller Monsieur François MARQUET est actée en Préfecture à la date du 07 octobre 2025. Madame le Maire procède à la lecture de la lettre de démission du conseiller.

DISTRIBUTEUR DE BILLETS

1. *Contrat et bail*

Madame la Maire informe le Conseil que le contrat pour le distributeur avec Loomis est en attente de signature. En effet, le Crédit Agricole insiste pour établir un bail commercial 3/6/9 ans, or, la mise en place de ce distributeur ne peut pas être associée à une activité commerciale. Madame le Maire annonce qu'elle a interrogé l'association des maires ruraux de France à ce sujet et qu'elle est en attente d'un retour. De plus, le bail commercial serait pour une durée minimum de 6 ans alors que le contrat de Loomis pour 5 ans.

Le bail avec la société Loomis sera signé après le retour sur le type de contrat bail à signer avec le Crédit Agricole.

Madame le Maire informe également le Conseil que le coffre ainsi que le distributeur ont été retirés le 30 octobre par une entreprise spécialisée.

BÂTIMENT

2. Appartements en location : Devis DPE pour chaque location

Délibération 9/2025-1 : Réalisation de DPE pour chaque logement vacant

Madame le Maire précise que l'obligation de donner un DPE aux locataires n'est pas respectée. Dorénavant, la commune effectuera automatiquement un DPE (amiante électricité isolation) dès qu'un logement sera vacant.

L'adjoint aux bâtiments présente donc deux devis : un devis de l'entreprise Créo Synergie pour un montant de 430 TTC et un devis de l'entreprise AC environnement pour un montant de 384.91 TTC

Le Conseil accepte, à l'unanimité, le devis de AC Environnement d'un montant de 384.91 € TTC. Cette autorisation s'appliquera pour l'intégralité des nouveaux DPE à effectuer.

3. Point sur les bâtiments

Salle des fêtes : La clôture a été posée conformément au devis par l'entreprise Easy paysage.

Des dégradations sur les murs dans le local de stockage des tables ont été constatées. Elles sont liées au transport des tables et chaises. M. Dumas a donc fait chiffrer des plaques de protection à fixer sur le mur pour éviter ces dégradations. Les devis sont en attente.

Appartement rdc Ancienne Ecole : l'aménagement sera terminé la semaine prochaine. Une visite avec des potentiels locataires est prévue le mercredi 5 novembre.

Les travaux de SR énergie avancent dans la salle des fêtes, la maison Berthon (VMC), à l'école (badge). L'adjoint aux bâtiments souhaite que les travaux soient terminés avant le 31 décembre.

Maison Rochette : Le volet roulant défectueux est commandé.

Terrain de boules : Un devis a été demandé à Easy paysages pour clôturer le terrain.

Etang des Plaines : L'adjoint aux bâtiments a demandé un rendez-vous avec l'entreprise Fessy pour la chaussée de l'étang.

Mme CIANI, 1 rue du stade a renouvelé sa réclamation relative au désagrément des dalles du garage. Elle a demandé un devis à un maçon, la commune en demandera un de son côté. Un prochain rendez vous sera programmé pour choisir un des deux devis et effectuer les travaux nécessaires. Mme le Maire précise que lors de la vente, ce bâtiment n'a pas pu être visité faute de clefs, ce qui peut engager la responsabilité de la commune.

Pour le sol du gîte, M.Plessy nous a mis en relation avec M. PRADON, expert dans le milieu du bâtiment. L'expert est venu sur place pour voir la structure. La solution serait de faire un trou dans le pare feu pour voir le dessus mais ce n'est pas possible. M.PLESSY va nous faire parvenir un devis.

VOIRIE

4. Etude aménagement de bourg : synthèse des questionnaires

Le 13 octobre 2025 a eu lieu la réunion avec le rendu des questionnaires : 90 réponses (papier et internet) avec une faible participation des moins de 45 ans.

Madame le Maire présente la synthèse sur l'enquête aménagement du bourg.

Ce qui a été apprécié par les enquêtés : l'accès aux commerces, le cadre naturel, le calme et la tranquillité.

Ce qui n'a pas été apprécié par les enquêtés : la dégradation du bâti, l'isolement et l'éloignement des services. La zone 30 sur la RD307 est souvent citée comme étant peu sécurisante.

Une prochaine réunion se déroulera le 3 novembre à 19h pour préparer la réunion en visio avec le bureau d'études.

5. Travaux sur les réseaux ancienne RN7

Les travaux gênent un peu la circulation mais avancent tout de même. Ils sont arrivés en face du restaurant (enfouissement réseaux). Sur les trottoirs, de l'angle de la rue des gouttes à l'angle de la rue de Rochère l'enrobé est arraché, actuellement en 31/5 et sable cylindré puis en enrobé une fois la fin des travaux et les poteaux enlevés (soit en début d'année 2026). Les tranchées seront rebouchées et remises en enrobé dans le cadre des travaux. La commune pourrait en profiter pour refaire les trottoirs concernés par les travaux en intégralité. Le coût serait d'environ 3000 €.

L'administré qui habite au 14 rue de Rochère souhaiterait que le trottoir devant sa propriété soit également en enrobé. L'adjoint à la voirie est favorable à cette demande, pour des raisons d'entretien et voit pour faire en même temps que les trottoirs cités ci-dessus. Il faut impérativement garder le trottoir car le virage est dangereux.

6. Programme des travaux 2025

La phase gravillonnage est terminée, l'enrobé sera mis en place dès lundi 3 novembre sur la route de Gravinière (un administré refait son entrée en enrobé en même temps), l'impasse de l'étang, la route de chez Méchin.

Pour le programme 2026, M. PORTIER est passé sur la commune pour établir les estimatifs. L'estimation du programme 2026 sera présentée lors du prochain conseil, puis le dossier déposé au département avant le 20 décembre. L'adjoint à la voirie informe le Conseil que la subvention voirie 2026 risque d'être supprimée (difficultés financières pour le Département).

7. Etang des plaines

L'étang a été curé. Un maçon se rendra sur place pour établir un devis pour la réfection de la digue.

8. Cimetière : approbation du nouveau règlement

Délibération 9/2025-2 : approbation du règlement et tarifs en vigueur

Mme Bajard dresse une synthèse des modifications du règlement du cimetière et du columbarium et du jardin du souvenir. Au Jardin Du Souvenir, la colonne ne permet pas la pose de plaque d'identification. Les inscriptions seront donc gravées directement sur la colonne brisée, aux frais de la famille.

Mme BAJARD indique au Conseil que la signalétique du cimetière a été installée (petit panneau pour les allées, le plan du cimetière, une vitrine pour afficher les règlements et les tarifs et la plaque d'entrée du cimetière). Des photographies de cette signalétique sont projetées.

Madame BAJARD présente la nouvelle mise en page et les modifications apportées aux règlements du cimetière, du columbarium ainsi que du jardin du souvenir.

Après présentation des modifications et lecture des règlements du cimetière et du columbarium, le Conseil accepte à l'unanimité les modifications et la nouvelle mise en page des règlements du cimetière, du columbarium ainsi que du jardin du souvenir.

Le conseil ne souhaite pas apporter de modification aux tarifs en vigueur.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

9. EHPAD : demande de subvention. Délibération

Délibération 9/2025-3 : versement d'une subvention exceptionnelle à l'EHPAD de La Pacaudière

Madame DEPLACE informe le Conseil que l'EHPAD de La Pacaudière a fait une demande de subvention. Lecture faite par Mme DEPLACE de la demande. L'EHPAD demande une subvention pour deux vélos triporteurs d'une valeur de 21 600€. L'association des Hôpitaux de France ainsi que l'association des Coquelicots participent avec un reste à charge de 12 000€.

Le Conseil, après avoir délibéré, souhaite à l'unanimité participer pour un montant de 500 €.

10. Sou des écoles : Marche en Pays de Jars

Madame le Maire informe le Conseil que le sou des écoles a modifié les circuits pour la Marche en Pays de Jars. Une déclaration a été transmise à la Préfecture. 3 des 6 circuits empruntent le passage à niveau piéton, derrière Châteaumorand (soit jusqu'à 600 marcheurs). Madame le maire a évoqué la dangerosité du passage avec la présidente de l'association et a consulté la sous-préfecture de Montbrison. Après consultation de la SNCF, la réponse de la préfecture est défavorable au vu du danger de la traversée de la voie ferrée. Ce passage à niveau piéton est « exclusivement réservé à des passages exceptionnels. Il ne peut être utilisé pour des manifestations car il n'est pas compatible avec des passages de masse ».

La Préfecture invite le Sou des écoles à rectifier les itinéraires concernés.

11. Territoire Educatif Rural : bilan et perspectives

Mme Déplace explique que ce dispositif associe l'Etat, l'inspection académique, les associations, le collège, la structure périscolaires et la petite enfance. Ce réseau de coopération est mis en place afin de réduire les inégalités scolaires, renforcer l'ambition éducative des élèves et affirmer l'égalité républicain au cœur des territoires.

FINANCES

12. Atelier fiscal : adhésion au service de Roannais Agglomération

Délibération 9/2025-4 : adhésion au service « atelier fiscal » de Roannais Agglomération

Mme le Maire explique que l'Atelier Fiscal est un outil de gestion des fichiers fiscaux, de diagnostic et d'aide à la décision en matière de pilotage des ressources fiscales. Il offre aux collectivités locales un accès complet aux informations fiscales des contribuables (taxe foncière).

L'Atelier Fiscal permet de connaître avec précision la structure fiscale de son territoire pour cerner les enjeux et mieux éclairer les élus dans leur politique fiscale et la construction de leurs budgets.

Solution et territoire propose au sein de l'Atelier Fiscal un service de mutualisation. Grâce à cette option, Roannais Agglomération peut fournir aux communes membres un accès personnalisé à l'Atelier Fiscal permettant aux communes membres d'accéder à une application centralisée tout en préservant la confidentialité et la sécurité de leurs propres informations fiscales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, l'adhésion au service « atelier fiscal ».

13. DM au budget

Délibération 9/2025-5 : Décision modificative au budget

Il s'agit d'annuler un titre d'un montant de 169 € réalisé à tort en 2021 (encaissement réel en 2022).

Cette annulation se fait par un mandat au 673 pour lequel il n'y a pas de crédit. Il convient donc de retirer 200 € au 60611 (eau – assainissement) pour créditer le compte 673 du même montant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

URBANISME

14. Achat de terrains par la commune

- PARCELLE AB511

Délibération 9/2025-6 : délibération pour l'acquisition amiable d'un bien

Délibération 9/2025-7 : délibération autorisant le maire à conclure et authentifier l'acte administratif d'acquisition

Mme le Maire expose que l'offre faite à 15000 € pour l'acquisition de la parcelle AB511, située rue du Docteur Cressole, d'une superficie de 960m² a été acceptée par le vendeur.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de la parcelle AB511.

Mme le Maire propose de rédiger un acte administratif pour le transfert de la propriété de ce bien. Celui-ci sera signé par Mme Déplace 1^{ère} adjointe et l'acte sera authentifié par Mme Le Maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat de la parcelle AB511 par acte administratif.

- PARCELLE AB417

Délibération 9/2025-8 : acquisition de la parcelle AB417

Mme le Maire expose que l'offre faite à 23000 € pour l'acquisition de la parcelle AB417, d'une superficie de 2258 m² a été acceptée par le vendeur Mme OTTMAN.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à procéder à toutes les démarches en ce sens auprès de Maître MIDROUILLET, notaire à Vichy.

15. Abandon de parcelle au profit de la commune

Délibération 9/2025-9 : intégration de la parcelle dans le patrimoine communal A1172

Mme le Maire rappelle que la parcelle A1172 appartient à M. FOURNIER mais fait office de trottoir, Rue de Rochère, devant les propriétés 5, 7 et 9, d'une superficie de 125m².

M. Fournier accepte de céder cette parcelle afin de régulariser la situation.

Après avoir exposé l'abandon de la parcelle A1172 de M. FOURNIER, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'abandon et l'acquisition de cette parcelle, et accepte également que Madame le Maire procède à toutes les démarches en ce sens.

16. Vente aux enchères d'un appartement parcelle B1160

Mme le Maire informe les élus que la parcelle B1160 est mise en vente aux enchères. Le Conseil municipal, à l'unanimité ne souhaite pas se positionner sur cette vente.

17. DIA parcelles :

- AB180, AB181, AB182 Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- AB303, AB304 Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption
- A1171 Le conseil ne souhaite pas exercer son droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

18. Mise à disposition de salles pour les candidats aux élections municipales

Délibération 9/2025-10 : mise à disposition des candidats aux élections municipales de salles communales pour l'organisation de réunion de travail ou réunion publique

Les communes étant tenues de mettre à disposition les salles communales pour les élections 2026, Madame le Maire propose de mettre à disposition la salle des jeunes et la salle des fêtes pour des réunions publiques ou des réunions des futurs candidats.

Le Conseil, après avoir entendu ces explications, accepte, à l'unanimité, la mise à disposition des salles pour les réunions publiques et réunions des futurs candidats pour les élections.

19. Rappel de la cérémonie commémorative du 11 novembre à 11h

Séance levée à 22h00

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :
02 DEC. 2025